



Groupe National de Surveillance des Arbres

Communiqué de presse
Divonne-les-Bains, le 10 juillet 2022

L'ASHED et le Groupe National de Surveillance des Arbres (GNSA) de l'AIN alertent le Préfet de l'Ain sur l'abattage des arbres du projet de la gare !

Un point de situation

Ce projet fait l'objet d'un recours actuellement en première instance au tribunal administratif de Lyon et en sursis à statuer. La question de l'autorisation d'urbanisme se cristallise autour de l'abattage de **3 rangées d'arbres centenaires** qui bordent l'avenue de la gare. Le juge a reconnu que, dans le cadre de l'article L350-3, qu'il « appartient à l'autorité administrative de s'assurer... de la nécessité de l'abattage ... pour les besoins du projet de construction ». Et il a exigé que la commune de Divonne dépose un permis de régularisation qui purge certains vices, entre autres par une demande d'autorisation d'abattage des arbres qui bordent l'avenue de la Gare.

L'ASHED a démontré au tribunal que :

- ces arbres n'ont pas de problèmes sanitaires, sauf exception minoritaire identifiée (contrairement à ce qu'affirme la municipalité de Divonne);
- il est possible de maintenir l'ensemble de l'alignement des arbres de l'allée de la gare moyennant de modestes ajustements du projet ;
- les replantations prévues dans le cadre du projet sont :
 - i) soit contraintes dans leur développement par les constructions en sous-sols
 - ii) soit de pleine terre, et dans ce cas elles ne sauraient compenser l'effet climatiseur des arbres actuels avant au moins 50ans (date de leur maturité 2072).

L'ASHED a même proposé des contre-projets et des alternatives qui n'affecteraient pas l'esprit de densification du centre-ville du projet mais maintiendraient les fonctions environnementales et esthétiques de tels alignements d'arbres.

Le Préfet de l'Ain alerté et informé par le GNSA et l'ASHED

Le GNSA et l'ASHED ont alerté le Préfet de l'Ain à plusieurs reprises sur la situation ubuesque de ce projet de la gare appelé 'ecoquartier' et attendent une réaction de la préfecture à la mesure des enjeux climatiques auxquels nous faisons face : sécheresses, canicules, inondations, îlots de chaleur en centre-ville...

L'ASHED et le GNSA tiennent à rappeler que le gouvernement a annoncé, le 14 juin, un plan de "renauration" des villes pour développer les îlots de fraîcheur. Ce programme visera à 'cofinancer' des projets avec les collectivités locales. Le gouvernement appelle donc à la vigilance et déploie des mesures d'accélération de la préparation aux conséquences du dérèglement climatique.

Mesures d'accélération que nous saluons ! C'est pourquoi nous insistons et alertons, encore une fois, le Préfet de l'Ain en rappelant qu'avant de construire, on doit tout simplement **préserver**. Il est donc essentiel de préserver **TOUS les alignements d'arbres** du projet de la gare de Divonne-les-Bains. Ces

arbres jouent déjà leur rôle de climatiseur et permettent de préserver le cycle de l'eau qui peut alors s'acheminer jusqu'aux réserves souterraines.

À ce propos, nous rappelons aussi que Madame le Préfet alerte régulièrement sur la situation catastrophique des réserves naturelles d'eau dans le département de l'Ain. Lors d'une conférence de presse à Saint-Didier-de-Formans ont été valorisées « **les bonnes pratiques à mettre en œuvre par chaque catégorie d'usagers (particuliers, collectivités, agriculteurs et industriels) pour économiser l'eau et s'adapter au changement climatique** » (publication Facebook du Préfet de l'Ain du 30/06/2022). Là encore, le projet de la gare est pointé du doigt par sa gestion hasardeuse de la nappe phréatique, impactée par un parking en sous-sol, par l'abattage des arbres qui ne pourront plus jouer leur rôle primordial pour les réserves souterraines et par la plantation de nouvelles essences qui ne joueront leur rôle de climatiseur qu'en 2072 !

Par son action de déforestation et d'urbanisation, l'Homme a rompu l'équilibre du cycle de l'eau et les conséquences sont déjà bien visibles : sécheresse, érosion, envasement, désertification... Il est temps d'agir vite !

À propos de :

ASHED

Notre mission : donner une voix aux citoyens pour les aider à sauvegarder l'environnement et l'habitat Divonnais

Depuis sa création il y a plus de 10 ans, l'ASHED a pour mission de défendre et de promouvoir un **urbanisme local compatible avec la notion de qualité de vie et d'agir pour la protection de l'environnement et du patrimoine architectural**, urbain et paysager de Divonne-les-Bains.

L'Association pour la Sauvegarde de l'Habitat et Environnement Divonnais (ASHED) est une association à but non lucratif.

<https://www.ashed.org/>

GNSA

Le Groupe National de Surveillance des Arbres est un collectif d'initiative citoyenne œuvrant pour le développement durable et l'éducation à l'environnement.

<http://www.gnsafrance.org/>

<https://www.facebook.com/GNSA-Ain-570036446997630>